

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 519

10 mars 2010

SOMMAIRE

ADD Venture S.A.	24868	Malgame S.A.	24880
Asmara Immobilière S.A.	24868	Mastro Equity Partners S.A.	24882
Cima Claddings S.A.	24904	Merrill Lynch Paris Holdings	24881
CP Autochavannes S.à r.l.	24879	Molvange Immobilière S.A.	24866
CPI Holding Luxembourg S.A.	24904	OI-Games S.A.	24874
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ..	24887	OI-Newco 1 S.A.	24871
Datacenter Luxembourg SA	24869	Optical Center Luxembourg S.à r.l.	24869
D. Holding S.A.	24904	Paddington Holding S.A.	24881
Diapason Gestion S.A.	24875	Paddington Holding S.A.-SPF	24881
Ecolaw Luxembourg S.à r.l.	24894	Pama Immobilière S.A.	24869
Emmedue S.A., SPF	24894	Panelux S.A.	24878
Financial Services S.à r.l.	24908	PL Investissements S.A.	24871
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	24887	Prime Global Investments S.A.	24873
Gem2 Conseil S.A.	24885	ProLogis European Finance XV S.à r.l. ...	24877
Gemeos Holding S.A.	24908	ProLogis France CXIX S.à r.l.	24877
Gemini S.A.	24885	Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l.	
GPE VI FIS II S.C.A.	24885	24885
GPE VI FIS S.C.A.	24885	Statera Management S.A.	24877
Green Electricity Master Invest	24887	TNT Holding S.à r.l.	24875
Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	24884	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	24874
Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	24884	Troed S.à r.l. - SPF	24874
Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	24882	UNCOS	24874
Hubert Jacques Sàrl	24869	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	24874
Kaminari S.A.	24866	West-Immo S.A.	24866
Luxfina S.A.	24881	Wildhog Industries S.à r.l.	24871
Macquarie Autoroute International S.à r.l.			
.....	24894		

West-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 102.113.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022823/15.

(100017848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Molvange Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 108.576.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022825/15.

(100017809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Kaminari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 149.625.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAMINARI S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149625 (matricule: 20092224989). La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant du 30 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée avec même adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social de 31.000.- EUR (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions est présent ou représentée à l'assemblée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société allant jusqu'à 4.250.000.- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR à 4.281.000.- EUR, par souscription et émission de 425.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.-

EUR chacune, à libérer intégralement en nature par apport de deux parcelles de terrain non construites, toutes les actions nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, l'émission ayant lieu sans prime d'émission

2. Adaptations correspondantes des dispositions de l'article 5 des statuts

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité, par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 4.250.000.- EUR (quatre millions deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) à 4.281.000.- EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt un mille euros), et ce par émission au nominal de 10.- EUR (dix euros) par action, sans prime d'émission, de 425.000. (quatre cent vingt-cinq mille) actions jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Intervient en ce moment la société du droit de Hong-Kong IN-FORCE COMPANY Ltd, avec siège social à 13/F, Chun Wo Commercial Centre, 23-29 Sing Wo Street, Central Hong-Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong-Kong sous le numéro 93.701, matricule luxembourgeoise: 20003400590) représentée aux fins des présentes par Monsieur MAN WAH HING en vertu d'une procuration sous seing privée établie à Hong-Kong en date du 22 décembre 2009, et cette dernière déclare souscrire l'ensemble des 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille) actions nouvelles.

Par un vote spécial l'assemblée générale accepte cette souscription.

L'assemblée constate spécialement que l'ensemble des autres actionnaires de la Société ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La société IN-FORCE COMPANY Ltd, préqualifiée, déclare alors à l'assemblée vouloir libérer cette augmentation de capital exclusivement par apport en nature, et transfert du droit de propriété, à la Société, des immeubles ci-après désignés, en l'état où ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives:

(1), une parcelle de terrain, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, Section HoD de Cessange, lieu-dit "route d'Esch", numéro cadastral 300/1590, place, d'une superficie de 15 ares 40 ca; et

(2) une parcelle de terrain, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, Section HoD de Cessange, lieu-dit "route d'Esch", numéro cadastral 301/1591, terre labourable, d'une superficie de 12 ares 90 ca;

Origine de propriété

La partie apporteuse est propriétaire des immeubles en cause pour les avoir acquis suivant acte de vente reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 15 juillet 1988, au volume 1130, numéro 17.

Par un vote spécial l'assemblée générale déclare accepter l'apport desdites deux parcelles en libération pleine et entière de l'augmentation de capital ci-avant décidée, sans surprix, et ce à titre définitif.

L'assemblée déclare renoncer, par application des dispositions de l'article 1619 du Code civil, à toute augmentation ou diminution de prix, notamment, mais pas exclusivement pour différences dans les superficies ci-avant indiquées, la différence atteindrait ou dépasserait-elle un vingtième.

L'assemblée prend connaissance d'un rapport dressé par la société à responsabilité limitée de Luxembourg ALTER AUDIT S.à.r.l., 69, rue de la Semois, sur base des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 425.000 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10.- chacune."

L'assemblée générale approuve la conclusion dudit rapport, qui restera annexé aux présentes après avoir été paraphé par le notaire instrumentant et les membres du bureau, pour être en même temps enregistré avec lui.

Le notaire, en se référant aux articles 26 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en constate expressément que les conditions y prévues sont remplies.

Deuxième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 4.281.000.- EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros), divisé en 428.100 (quatre cent vingt-huit mille et cent) actions avec une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées "

L'assemblée décide de laisser inchangées toutes autres dispositions des statuts.

Troisième résolution:

En complément à son ordre du jour l'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, administrateur sortant, Monsieur Michel SCHWARTZ, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1631 Luxembourg, 11, rue Glesener, né le 4 septembre 1976 à Saarebrück.

L'assemblée décide que Monsieur Michel SCHWARTZ continuera et terminera le mandat de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, et que, tout comme son prédécesseur, il revêtira la qualité d'administrateur de catégorie "B".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Geiben, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/786. Reçu vingt-cinq mille cinq cents euros

4.250.000.- € à 0,50% = 21.250.- €

+ 2/10 = 4.250.- € = 25.500.- €

Surtaxe communale: 12.750.- €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 201002273/101.

(100017586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022826/15.

(100017806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Asmara Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022827/15.

(100017798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022829/15.

(100017790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Optical Center Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 98, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 108.414.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022833/15.

(100017907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Pama Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.901.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022834/15.

(100017902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Hubert Jacques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 141.845.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Hubert Jacques S.à r.l.", ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.845, constituée suivant acte reçu le 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2478 du 10 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JACQUES, carreleur, demeurant à B-6717 Thiaumont, 255, rue de l'Eglise.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia WANLIN, employée, demeurant à B-6717 Thiaumont, 255, rue de l'Eglise.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Extension de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2.- Nominations statutaires.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la pose et le vente de carrelage.

La société a également pour objet tous travaux de comptabilité et fiscalité avec tous travaux connexes ou accessoires ainsi que le secrétariat social.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises ou à développer l'activité de la société.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger

Elle pourra établir des succursales et des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions des gérants actuellement en fonction et décide de nommer un nouveau gérant technique pour chaque domaine d'activité, pour une période indéterminée:

- Est nommé gérant technique concernant l'activité de pose et de vente de carrelage:

Monsieur Hubert JACQUES, prénommé.

- Est nommée gérante technique concernant l'activité de travaux de comptabilité, fiscalité et secrétariat social:

Madame Patricia WANLIN, prénommée.

Chaque gérant technique engagera valablement la société pour le domaine d'activité pour lequel il a obtenu l'autorisation de commerce afférente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JACQUES, P.WANLIN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53928. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22/12/09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022315/61.

(100017909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

PL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 96.132.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022835/15.

(100017901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8267 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 126.655.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010022894/14.

(100018704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

OI-Newco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.688.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the company OI-Newco 1 S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 4th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of September 17th, 2009, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 147.688 (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on her by the resolutions of the Board of Directors adopted on January 18th, 2010.

The extract of this meetings having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in her afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of OI-Apparel S.A., is fixed at fifteen million euro (EUR 15,000,000) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at two hundred seventy-nine thousand eight hundred and thirty euro (EUR 279,830) represented by twenty-seven thousand nine hundred and eighty-three (27,983) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

III. Article 5, paragraphs 5.4.and 5.5. reads as follows:

" 5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 17th of September 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.1. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."

IV. By the decisions adopted on January 18th, 2010, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of ten thousand fifty euro (EUR 10,050) so as to raise the capital from its present amount of two hundred seventy-nine thousand eight hundred and thirty euro (EUR 279,830) up to two hundred and ninety-eight thousand eight hundred and eighty euro (EUR 289,880) by the creation and the issue of one thousand five (1,005) new shares, with a par value of ten euro (EUR 10) each, and to accept the subscription to the new shares.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of ten thousand fifty euro (EUR 10,050) as subscription money for the duly subscribed new shares plus a share premium of four thousand nine hundred and eighty euro (EUR 4,980).

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 5.1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

" 5.1. The corporate capital of the Company is set at two hundred and eighty-nine thousand eight hundred and eighty euro (EUR 289,880) represented by twenty-eight thousand nine hundred and eighty-eight (28,988) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société OI-Newco 1 S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 4 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 17 septembre 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 147.688 (la "Société"), en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration adoptées en date du 18 janvier 2010.

L'extrait du procès-verbal en question paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de OI-Apparel S.A., est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1500.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente euros (EUR 279.830,-), représenté par vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois (27.983) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III. L'article 5, alinéas 5.4 et 5.5 a la teneur suivante:

" 5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 17 septembre 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées

par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

IV. Par résolutions adoptées le 18 janvier 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de dix mille cinquante euros (EUR 10.050,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente euros (EUR 279.830,-) à deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 289.880,-), par la création et l'émission de mille cinq (1.005) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'accepter la souscription des nouvelles actions.

V. La preuve que la Société a reçu le montant de dix mille cinquante euros (EUR 10.050,-) en paiement de la souscription des actions nouvelles a été apportée au notaire soussigné plus une prime d'émission d'un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 4.980,-).

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 289.880,-), représenté par vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit (28.988) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier. Relation: LAC/2010/4149. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 201002274/118.

(100017898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010022902/14.

(100019172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010022895/10.

(100018755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

UNCOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.298.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022896/10.

(100018962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010022905/14.

(100019156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Troed S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 106.370.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022897/10.

(100018987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022898/10.

(100018370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

TNT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 474.906,45.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.119.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022899/11.

(100019019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.892.

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DIAPASON GESTION S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.892,

constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1031 du 26 mai 2006 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui occupe également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000,00) par l'émission de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) nouvelles actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune par conversion d'une créance en compte courant;

2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants, seront également jointes au présent acte.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000,00) par l'émission de deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) nouvelles actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes les personnes mieux dénommées ci-après, toutes représentées par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procurations qui, après avoir été signées "ne variatur" par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte :

- PARFON S.A., représentée comme dit est qui déclare souscrire à hauteur de: 1.440 actions;
- GABELEM S.A., représentée comme dit est qui déclare souscrire à hauteur de: 405 actions;
- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE CONSEILS (C.L.I.C.) S.A.,
représentée comme dit est qui déclare souscrire à hauteur de: 405 actions;
- LIEGEOIS S.A., représentée comme dit est qui déclare souscrire à hauteur de: 630 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter les dites souscriptions à cette augmentation de capital et décide en conséquence d'émettre ces nouvelles actions et de les attribuer comme mieux détaillé ci-dessus.

L'Assemblée Générale Extraordinaire déclare que les deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) actions ont été souscrites par les personnes prénommées et libérées intégralement par l'apport en nature par chaque actionnaire d'une créance en compte courant qu'il détient à l'encontre de la Société.

Chacune de ces créances est évaluée par les parties à une valeur de:

Créance PARFON S.A.:	EUR 36.000,00
Créance GABELEM S.A.:	EUR 10.125,00
Créance Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.:	EUR 10.125,00
Créance LIEGEOIS S.A.:	EUR 15.750,00

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, qui conclut comme suit:

"Conclusions:

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 2.880 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 25 chacune. Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable. Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne variatur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles."

Les actionnaires donnent pouvoir irrévocable à Monsieur Aldwin Dekkers ou Monsieur Ludovic Samonini, avocats, de modifier le registre des actionnaires de la Société en conséquence.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent douze mille euros (EUR 112.000,00) représenté par quatre mille quatre cent quatre-vingt (4.480) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SAMONINI, B. TASSIGNY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54644. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201002282/98.

(100018113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Statera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022900/10.

(100018828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**ProLogis European Finance XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis France CXIX S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.586.

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg, formerly named ProLogis France CXIV S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 141.614),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 10, 2009, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that pursuant to a share transfer agreement dated December 9, 2009, duly accepted by the Company (as defined below) in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole shareholder of ProLogis France CXIX S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2424 of October 3, 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have not been amended since that date.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "ProLogis European Finance XV S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The name of the Company is ProLogis European Finance XV S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.-LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, précédemment dénommée Prologis France CXIV S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 141.614),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 décembre 2009, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare que suite à une cession de parts datée du 9 décembre 2009, dûment acceptée par la Société (définie ci-dessous), en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'elle est l'associé unique de ProLogis France CXIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 3 octobre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "ProLogis European Finance XV S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour dénomination ProLogis European Finance XV S.à r.l."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201002281/85.

(100018134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Panelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.386.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022903/10.

(100019017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

CP Autochavannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 727.700,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.909.

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A C O M P A R U

COMPAGNIE DES PARCS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.896,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 décembre 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante déclare être l'associé unique de CP AUTOCHAVANNES S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.909 et constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1807 du 25 août 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 715.200,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de sept cent vingt-sept mille sept cents euros (EUR 727.700,00) par l'émission de sept mille cent cinquante-deux (7.152) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune;

2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts;

3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 715.200,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de sept cent vingt-sept mille sept cents euros (EUR 727.700,00) par l'émission de sept mille cent cinquante-deux (7.152) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare que l'intégralité des sept mille cent cinquante-deux (7.152) parts sociales a été souscrite par lui-même pour un montant global de sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 715.200,00) dont l'intégralité est affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par Compagnie des Parcs S.A., pré-qualifiée, par l'apport en nature par cette dernière d'une créance en compte courant qu'elle détient à l'encontre de la Société.

Cette créance est évaluée par la partie comparante à une valeur de sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 715.200,00).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno ABBATE réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, qui conclut comme suit:

"Conclusions:

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie. La rémunération de l'apport en nature consiste en 7.152 parts sociales à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil de Gérance, ce rapport est uniquement destiné à être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces.

Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa premier de l'article 6 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent vingt-sept mille sept cents euros (EUR 727.700,00) représenté par sept mille deux cent soixante-dix-sept (7.277) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SAMONINI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54645. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010022286/78.

(100018096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Malgame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 42.552.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le huit décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A. ayant son siège social à Arango-Orillac Building 2nd floor, East 54th, Panama-city,

ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MALGAME S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 42.552, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 143, page 6.838 de 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme MALGAME S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (150.000,-EUR), représenté par douze mille (12.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société MALGAME S.A..

IV.- Que l'activité de la société MALGAME S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute. A cet égard, une procuration est accordée à Mr. Luca Marvaldi, né le 6 mars 1971, demeurant professionnellement à Milan, via Dottor Pisani 20 et/ou Mme Raffaella Carrara, née le 19 février 1972, demeurant professionnellement

à Lugano, Via Canonica 5, afin que chacun puisse individuellement procéder à toute formalité et opération qui s'avérerait nécessaire ou utile à la finalisation de la dissolution de la société.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme MALGAME S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires. XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53622. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022357/50.

(100018100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**Paddington Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Paddington Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022904/11.

(100018852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Merrill Lynch Paris Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.132.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022906/11.

(100019070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Luxfina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.206.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022907/10.

(100019062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.927,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022920/11.

(100018972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Mastro Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 126.268.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Mastro Equity Partners S.A.", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 126268), incorporated by a notarial deed on April 2, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1091 of June 7, 2007.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Presentation and approval of the annual accounts as at 30 June 2009.
- 2) Decision to put the company into liquidation.
- 3) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of the Shareholders approves the annual accounts as at 30 June 2009. The total profit amounting to seventy-one thousand one hundred and eighty-eight euro twenty-eight cents (EUR 71,188.28), the General Meeting of the Shareholders decides to affect one thousand three hundred and fifty-nine euro fifty-eight cents (EUR 1,359.58) to the Legal reserve and to carry forward the profit balance amounting to sixty-nine thousand eight hundred and twenty-eight euro seventy cents (EUR 69,828.70).

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "Mastro Equity Partners S.A."

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "Mastro Equity Partners S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 126268), constituée suivant acte notarié en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1091 du 7 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.

2) Dissolution anticipée de la Société.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires approuve les comptes annuels au 30 juin 2009. Le bénéfice disponible s'élevant à soixante et onze mille cent quatre-vingt-huit euros vingt-huit cents (EUR 71,188.28), l'Assemblée

Générale décide d'allouer un montant de mille trois cent cinquante-neuf euros cinquante-huit cents (EUR 1,359.58) à la Réserve légale et de reporter à nouveau le solde bénéficiaire s'élevant à soixante-neuf mille huit cent vingt-huit euros soixante-dix cents (EUR 69.828,70).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société "Mastro Equity Partners S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON-RACOT, C. DAY-ROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/213. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022300/128.

(100017726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.236,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.568.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022923/11.

(100018995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.236,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022924/11.

(100018997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022925/10.

(100018366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

GPE VI FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.057.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022926/10.

(100018680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Gemini S.A., Société Anonyme Holding,

(anc. Gem2 Conseil S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.711.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022927/11.

(100018455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.264.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-nine of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Fabienne ESTEVES, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company Resolution (Luxembourg) SCA, SICAR, with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 113.264, has been incorporated by deed enacted on the 12th of December 2005 and published in the Mémorial C number 676 of the 03rd of April 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,-(twelve thousand five hundred euro), represented by 125 (one hundred and twenty five) shares having a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf Décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Fabienne ESTEVES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Resolution (Luxembourg) SCA, SICAR, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.264, a été constituée suivant acte reçu le 12 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 676 du 03 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,-(cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Resolution Senia Nord Luxembourg S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/152. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022356/84.

(100018119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.337.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022928/10.

(100018713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022930/10.

(100018849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota, USA,

duly represented by Mrs. Andreia-Beatrice GHIOCA, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21st January 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.041, incorporated pursuant to a deed of the Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2445, on 29 October 2007 (the "Company"). The articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 5 August 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1745, on 10 September 2009.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create forty (40) different classes of shares, which shall be named as follows:

1. Liquid Pool;
2. Special Alloc Agent-P&L;
3. Special Alloc-Commitment;
4. Special Alloc-Fixed;
5. Special Alloc-PNL;
6. Special Alloc - UK IME Tax;
7. Side Pocket Series 1;

8. Side Pocket Series 2;
9. Side Pocket Series 3;
10. Side Pocket Series 4;
11. Side Pocket Series 5;
12. Side Pocket Series 6;
13. Side Pocket Series 7;
14. Side Pocket Series 8;
15. Side Pocket Series 9;
16. Side Pocket Series 10;
17. Side Pocket Series 11;
18. Side Pocket Series 12;
19. Side Pocket Series 13;
20. Side Pocket Series 14;
21. Side Pocket Series 15;
22. Side Pocket Series 16;
23. Side Pocket Series 17;
24. Side Pocket Series 18;
25. Side Pocket Series 19;
26. Side Pocket Series 20;
27. Side Pocket Series 21;
28. Side Pocket Series 22;
29. Side Pocket Series 23;
30. Side Pocket Series 24;
31. Side Pocket Series 25;
32. Side Pocket Series 61;
33. Side Pocket Series 95;
34. Side Pocket Series 96;
35. Side Pocket Series 97;
36. Side Pocket Series 98;
37. Side Pocket Series 99;
38. Side Pocket Series A;
39. Side Pocket Series B; and
40. Side Pocket Series C.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twenty-five thousand (25,000) shares of the Company as follows:

- twenty-four thousand nine hundred sixty-one (24,961) shares shall be converted into class Liquid Pool shares;
- one (1) share shall be converted into a class Special Alloc Agent-P&L share;
- one (1) share shall be converted into a class Special Alloc-Commitment share;
- one (1) share shall be converted into a class Special Alloc-Fixed share;
- one (1) share shall be converted into a class Special Alloc-PNL share;
- one (1) share shall be converted into a class Special Alloc - UK IME Tax share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 1 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 2 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 3 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 4 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 5 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 6 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 7 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 8 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 9 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 10 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 11 share;

- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 12 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 13 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 14 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 15 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 16 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 17 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 18 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 19 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 20 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 21 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 22 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 23 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 24 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 25 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 61 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 95 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 96 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 97 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 98 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series 99 share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series A share;
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series B share; and
- one (1) share shall be converted into a class Side Pocket Series C share.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by:

- twenty-four thousand nine hundred sixty-one (24,961) class Liquid Pool shares,
- one (1) class Special Alloc Agent-P&L share,
- one (1) class Special Alloc-Commitment share,
- one (1) class Special Alloc-Fixed share,
- one (1) class Special Alloc-PNL share,
- one (1) class Special Alloc - UK IME Tax share,
- one (1) class Side Pocket Series 1 share,
- one (1) class Side Pocket Series 2 share,
- one (1) class Side Pocket Series 3 share,
- one (1) class Side Pocket Series 4 share,
- one (1) class Side Pocket Series 5 share,
- one (1) class Side Pocket Series 6 share,
- one (1) class Side Pocket Series 7 share,
- one (1) class Side Pocket Series 8 share,
- one (1) class Side Pocket Series 9 share,
- one (1) class Side Pocket Series 10 share,
- one (1) class Side Pocket Series 11 share,
- one (1) class Side Pocket Series 12 share,
- one (1) class Side Pocket Series 13 share,
- one (1) class Side Pocket Series 14 share,
- one (1) class Side Pocket Series 15 share,
- one (1) class Side Pocket Series 16 share,
- one (1) class Side Pocket Series 17 share,
- one (1) class Side Pocket Series 18 share,
- one (1) class Side Pocket Series 19 share,

- one (1) class Side Pocket Series 20 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 21 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 22 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 23 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 24 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 25 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 61 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 95 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 96 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 97 share,
 - one (1) class Side Pocket Series 98 share,
 - one (1) share class Side Pocket Series 99 share,
 - one (1) class Side Pocket Series A share,
 - one (1) class Side Pocket Series B share;
 - and one (1) class Side Pocket Series C share,
- having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Each class of shares shall finance a portfolio of assets constituting an investment directly or indirectly held by the Company (each an "Investment") and shall be exclusively entitled to such Investment. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company shall from time to time determine the Investment(s) attached to each share class (save for the class Liquid Pool shares).

All distributions shall be allocated to a special reserve of each class of shares until their distribution to the holders of such class of shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its Investments are subtracted from the amounts attached to the share class relating to such Investment (whether profits, profits carried forward, share premium, distributable reserves or the parts of the relevant Investment representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata to their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,350.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundzwehn, am zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, eine Gesellschaft nach dem Recht von Delaware, mit Sitz in 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota USA,

hier vertreten durch Frau Andreia-Beatrice GHIOCA, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 21. Januar 2010.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varieteur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der "CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l." (die „Gesellschaft“) einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11-13, boulevard de la Foire („die Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132.041, gegründet am 23. August

2007 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, veröffentlicht am 29. Oktober 2007 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2445. Die Satzung wurde letztlich abgeändert durch eine Urkunde von Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 5. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1745, vom 10 September 2009.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst vierzig (40) verschiedene Kategorien von Anteilen zu schaffen, welche folgende Bezeichnung haben:

1. Liquid Pool;
2. Special Alloc Agent-P&L;
3. Special Alloc-Commitment;
4. Special Alloc-Fixed;
5. Special Alloc-PNL;
6. Special Alloc - UK IME Tax;
7. Side Pocket Series 1;
8. Side Pocket Series 2;
9. Side Pocket Series 3;
10. Side Pocket Series 4;
11. Side Pocket Series 5;
12. Side Pocket Series 6;
13. Side Pocket Series 7;
14. Side Pocket Series 8;
15. Side Pocket Series 9;
16. Side Pocket Series 10;
17. Side Pocket Series 11;
18. Side Pocket Series 12;
19. Side Pocket Series 13;
20. Side Pocket Series 14;
21. Side Pocket Series 15;
22. Side Pocket Series 16;
23. Side Pocket Series 17;
24. Side Pocket Series 18;
25. Side Pocket Series 19;
26. Side Pocket Series 20;
27. Side Pocket Series 21;
28. Side Pocket Series 22;
29. Side Pocket Series 23;
30. Side Pocket Series 24;
31. Side Pocket Series 25;
32. Side Pocket Series 61;
33. Side Pocket Series 95;
34. Side Pocket Series 96;
35. Side Pocket Series 97;
36. Side Pocket Series 98;
37. Side Pocket Series 99;
38. Side Pocket Series A;
39. Side Pocket Series B; and
40. Side Pocket Series C.

Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschliesst die fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile der Gesellschaft wie folgt umzuwandeln:

- vierundzwanzigtausend neunhundert einundsechzig (24.961) Anteile werden umgewandelt in Klasse Liquid Pool Anteile;

- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Special Alloc-Agent-P&L Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Special Alloc-Commitment Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Special Alloc-Fixed Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Special Alloc-PNL Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Special Alloc - UK IME Tax Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 1 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 2 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 3 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 4 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 5 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 6 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 7 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 8 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 9 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 10 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 11 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 12 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 13 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 14 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 15 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 16 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 17 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 18 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 19 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 20 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 21 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 22 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 23 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 24 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 25 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 61 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 95 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 96 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 97 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 98 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series 99 Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series A Anteil;
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series B Anteil; und
- ein (1) Anteil wird umgewandelt in Klasse Side Pocket Series C Anteil.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der alleinige Gesellschafter den Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

- „ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend US Dollars (USD 25.000) eingeteilt in:
- vierundzwanzigtausend neunhunderteinundsechzig (24.961) Klasse Liquid Pool Anteile,
 - ein (1) Klasse Special Alloc Agent-P&L Anteil,
 - ein (1) Klasse Special Alloc-Commitment Anteil,
 - ein (1) Klasse Special Alloc-Fixed Anteil,
 - ein (1) Klasse Special Alloc-PNL Anteil,
 - ein (1) Klasse Special Alloc - UK IME Tax Anteil,
 - ein (1) Klasse Side Pocket Series 1 Anteil,
 - ein (1) Klasse Side Pocket Series 2 Anteil,
 - ein (1) Klasse Side Pocket Series 3 Anteil,

- ein (1) Klasse Side Pocket Series 4 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 5 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 6 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 7 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 8 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 9 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 10 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 11 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 12 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 13 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 14 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 15 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 16 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 17 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 18 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 19 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 20 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 21 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 22 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 23 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 24 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 25 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 61 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 95 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 96 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 97 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 98 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series 99 Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series A Anteil,
- ein (1) Klasse Side Pocket Series B Anteil; und
- ein (1) class Side Pocket Series C Anteil,

mit einem Nennwert von einem US Dollar (USD 1) jedes.

Jede Klasse von Anteilen finanziert ein Portfolio von Aktiva welche eine Investition darstellen welche direkt oder indirekt von der Gesellschaft gehalten wird (jede eine "Investition") und hat nur Anrecht auf diese Investition. Der einzige Gesellschafter oder, je nach Lage, die Versammlung der Anteilinhaber der Gesellschaft bestimmt von Zeit zu Zeit die Investitionen welche jeder Klasse von Anteilen gehören (ausser für Klasse Liquid Pool Anteile).

Alle Ausschüttungen werden einer Speziaireserve jeder Klasse von Anteilen zugeteilt bis zur Verteilung an die Anteilinhaber dieser Klasse.

Die Verluste der Gesellschaft in Relation zu einer Investition werden abgezogen von dem Betrag der Anteilsklasse welche sich auf diese Investition bezieht (entweder Gewinne, vorgebrachte Gewinne, Anteilsprämie, auszuschüttende Reserven oder der Teil der Investition welche das Kapital darstellt). Wenn die Verluste den Betrag überschreiten welcher der Klasse zugeteilt ist, wird dieser Überhang von den anderen Anteilsklassen getragen pro rata ihrer Beteiligung im Kapital. Diese Bestimmungen teilen nicht die Aktiva der Gesellschaft in Kompartimente gegenüber Dritten.

Jedes Anteil hat ein Stimmrecht auf den gewöhnlichen und aussergewöhnlichen Versammlungen der Gesellschaft."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 1.350,-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A.-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. LAC/2010/3812. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 201002292/359.

(100018043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022931/10.

(100018464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Ecolaw Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.765.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022932/10.

(100018842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Macquarie Autoroute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 151.049.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of January,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Macquarie Atlas Roads International Limited, a Bermuda company, having its registered office at Rosebank Centre 11, Bermudiana Road, Pendroke HM11, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 43828, represented by Mr. Hubert Janssen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

1.1. There is hereby established among the sole shareholder and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (hereafter the "Company") under the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial

companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the Articles 5.2, 5.3, 7.1 and 14.1 the exceptional rules applying to one-member company.

1.2. The Company will exist under the corporate name of "Macquarie Autoroute International S.à r.l."

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors (as defined hereafter) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.4. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not. It may also advance or lend money or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any direct or indirect subsidiary or by any group company and enter into any guarantee, pledge or any other form of security interest for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the group companies.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner and/or limited partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

Chapter II. - Capital, shares.

5. Share capital.

5.1. The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) registered shares (hereafter the "Shares") with a par value of EUR 1- (one Euro) each, all of which are fully paid up. The holders of Shares are referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders". Any share premium attached to the Shares is available for distribution by the Board of Directors from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and within the limits provided for by article 199 of the Law.

5.3. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In the contingency where articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, shall apply, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in the minutes or in writing.

6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

7. Transfer of shares.

7.1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by him are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, any transfer of Shares to a third party shall be approved by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company as provided for by article 189 of the Law.

7.3. Transfers of Shares must be recorded by a notaries or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. - Directors.

8. Appointment, Resignation.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") who need not to be Shareholders of the Company. The Directors may be either A Directors or B Directors and, in any such case, the Board of Directors shall be composed of at least one A Director and one B Director.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for an unlimited period, unless otherwise agreed between the Shareholders and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period from the date of his election.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in compliance with Article 14.

8.4. In the event of as the case may be one vacancy among the directorships or one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) must appoint within thirty business days, one or more successors to fill such vacancies, until the next meeting of Shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

8.6. If a company is appointed as Director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of that company.

8.7. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability ("responsabilité civile") as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability ("responsabilité solidaire") of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

8.8. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall meet upon call by any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or telefax to the domicile of the directors a within a reasonable timeframe before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by email, fax, telex and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.4. Subject to the foregoing, any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be

authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors, with at least one A Director and one B Director being present or represented if some have been appointed.

9.6. In case all the A Directors or all the B Directors have adverse opposed interests, the Board of Directors can deliberate and act validly if half of the Directors (but for the avoidance of doubt, not necessarily more than half which means for instance two over four) are present or represented.

9.7. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

9.8. The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.9. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse opposed (within the meaning of the Law) interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements subject to the responsibility of the Board of Directors.

9.10. Article 9.7. does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Directors relate to standard operations concluded at arm's length.

9.11. Resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10. Minutes of meetings of the board of directors.

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings, or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

11. Powers.

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2. The Board of Directors or any two Directors including one A Director and one B Director if some has been appointed may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, who need not to be a Director.

11.3. The Board of Directors or any two Directors including one A Director and one B Director if some have been appointed, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company including at least one A Director and one B Director if some have been appointed, by the single signature of the daily manager (if any) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed.

13. Liability of directors. The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. - Shareholder's Decisions.

14. Shareholder's decisions.

14.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

14.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them unless otherwise provided therein.

14.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4. The holding of general meeting of Shareholders shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.5. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

15. Annual general meeting of shareholders.

15.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

15.2. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year.

17. Financial statements.

17.1. Each year the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

17.2. Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

18. Distribution of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

19. Dissolution, Liquidation.

19.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st of December 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount in EUR	% of share capital	Paid-up capital
Macquarie Atlas Roads International Limited	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Directors composed by five (5) Directors ("gérants") appointed for an unlimited period.

2. The following persons are appointed as Director:

A Directors:

a. Ms. Rosa Villalobos, director, born in Barcelona (Spain), on July 5th, 1972, with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

b. Mr. Charles Roemers, lawyer, born in Moresnet (Belgium), on March 15th, 1965, with professional address at 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

c. Mr. Jean-François Trapp, lawyer, born in Thionville (France), on July 15th, 1975, with professional address at 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

B Directors:

d. Mr. Stephen Murphy, director, born in Dublin (Ireland), on April 4th, 1966, with professional address at CityPoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom); and

e. Mr. Bruno Angles, director, born in Paris (France), on November 14th, 1964, with professional address at 41, Avenue George V, 75008 Paris (France).

3. The registered office of the Company shall be established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who, signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour de janvier,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire public de résidence à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

Macquarie Atlas Roads International Limited, une société des Bermudes, ayant son siège social au Rosebank Centre 11, Bermudiana Road, Pendroke HM11, Bermudes, inscrite auprès du Registre des Sociétés aux Bermudes sous le numéro 43828, représentée par M. Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit des statuts d'une société à responsabilité limitée qui est créée par le présent acte:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination.

1. Forme, Dénomination.

1.1. Est formée par le présent acte, entre l'associé unique et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société luxembourgeoise (ci-après la "Société") sous forme de société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5.2, 5.3, 7.1 et 14.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2. La Société existera sous la dénomination de "Macquarie Autoroute International S.à r.l."

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer l'adresse de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.2. Ledit siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'ayant toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.4. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertible ou non. Elle peut également avancer ou prêter de l'argent ou souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute filiale directe ou indirecte ou par toute société du groupe et conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou d'obligations de la Société ou des sociétés du groupe.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales.

5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d' 1 EUR (un Euro) chacune, chaque part étant entièrement libérée. Les détenteurs des Parts Sociales sont nommés l'"Associé" ou les "Associés". Toute prime d'émission attachée aux Parts Sociales sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

5.3. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

7. Cession de parts sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, toute cession de Parts Sociales à un tiers non associé devra être approuvée par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social détenues, tel que prescrit par l'article 189 de la Loi.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé. Elle n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Chapitre III. - Gérance.

8. Nomination, Révocation du conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'au moins trois membres (ci-après les "Gérants") qui ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Les Gérants peuvent être des Gérants A ou des Gérants B et, dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

8.2. Les Gérants seront nommés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés pour une durée indéterminée, sauf s'il en est décidé autrement entre les Associés et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles. Dans le cas où un Gérant est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour une durée indéterminée depuis la date de sa nomination.

8.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés, conformément à l'article 14.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

8.6. Si une personne morale est nommée Gérant, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite personne morale.

8.7. Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

8.8. La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

9. Modalités procédurales du conseil de gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des Associés et les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance pourront nommer un autre président "pro tempore" par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil de Gérance.

9.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par email, par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des Gérants au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion par email, par fax, par télex et/ou par télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Conformément à ce qui précède, chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

9.6. Lorsque tous les Gérants A ou tous les Gérants B ont des intérêts opposés, le Conseil de Gérance pourra délibérer et agir valablement si la moitié des Administrateurs (pour éviter toute confusion, pas nécessairement plus de la moitié; ce qui signifie par exemple deux sur quatre) est présente ou représentée.

9.7. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

9.8. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.9. Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt opposé (selon la définition de la Loi) dans une transaction de la Société, cet Gérant ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil de Gérance son intérêt opposé et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction et le Conseil de Gérance devra rendre compte de l'intérêt de cet Gérant ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Associés satisfaisant aux règles de quorum sous la responsabilité du Conseil de Gérance.

9.10. L'article 9.7. ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil de Gérance entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.11. Les résolutions signées par tous les Gérants auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

10. Procès-verbaux des conseils de gérance.

10.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs.

11.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

11.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, s'ils ont été nommés, pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.3. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, s'ils ont été nommés, déterminera/détermineront les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique du gérant-délégué (si existant) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

13. Responsabilité des gérants. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Décisions des associés

14. Décisions des associés.

14.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital, à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans les présentes.

14.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

15. Assemblée générale annuelle des associés.

15.1. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

15.2. Si ce jour devait être un Jour non Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

16. L'exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

17. Les comptes annuels.

17.1. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

17.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

18. Distribution des profits.

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

18.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

19.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Référence à la loi

20. Référence a la loi.

20.1. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social	Capital libéré
Macquarie Atlas Roads International Limited	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé de cinq (5) Gérants nommés pour une période indéterminée.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant:

Gérants A:

- a. Mme. Rosa Villalobos, administrateur, née à Barcelone (Espagne), le 5 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et
- b. M. Charles Roemers, avocat, né à Moresnet (Belgique), le 15 mars 1965, ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et
- c. M. Jean-François Trapp, avocat, né à Thionville (France), le 15 juillet 1975, ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et

Gérants B:

- a. M. Stephen Murphy, administrateur, né à Dublin (Irlande), le 4 avril 1966, ayant son adresse professionnelle à City-Point, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD (Royaume - Uni); and
- b. M. Bruno Angles, administrateur, né à Paris (France), le 14 novembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 41, Avenue George V, 75008 Paris (France).
3. Le siège social de la Société est établi à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2835. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021777/539.

(100017139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022934/10.

(100018808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022935/10.

(100018623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting of the shareholders of the company CPI HOLDING LUXEMBOURG SA, a limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, was held, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B149373, hereinafter "the Company".

The extraordinary general meeting was presided by Maître Michael MBAYI, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

M. Clément MOGAVERO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as secretary of the meeting.

Maître Daniel BOONE, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting as Scrutinizer of the meeting.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list which, after having been signed by the proxy holders representing the shareholders authorised to vote and by the members of the board and the notary remained attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital authorised to vote, were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without prior convening notice.

The agenda of the meeting was the following:

1. Decision that the appointment of a liquidator following the dissolution of the Company or CFH Cameron France Holding SAS, a French société par actions simplifiée, whose registered office is located at 98-102, rue de Paris, F-92100 Boulogne-Billancourt, France, registered with the Commerce and Companies Registry of Nanterre under number 482 948 197 ("CFH") and that the liquidation accounts of the Company or CFH shall be approved by a general meeting of the shareholders of the Company deliberating upon a qualified majority vote of seventy percent (70%) of the shareholders present or represented;

2. Consecutive amendment to Articles 8.2.2, 8.2.3, 23 and 24 of the articles of association of the Company;

3. Decision to amend the paragraph "Subscription and payment" in the English version of the incorporation deed of the Company in order to clarify that ALL and WHOLE of the shares issued at incorporation have been fully paid up;

4. Miscellaneous.

Consecutively, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved that the appointment of a liquidator following the dissolution of the Company or CFH and that the liquidation accounts of the Company or CFH shall be approved by a general meeting of the shareholders of the Company deliberating upon a qualified majority vote of seventy (70%) of the shareholders present or represented.

Second resolution

The general meeting resolved to amend the Article 8.2.2 of the Articles of Association of the Company, as follows:

"" **8.2.2. Qualified majority.** By exception to the aforementioned simple majority principle, the following matters shall be resolved by a general meeting of the shareholders of the Company upon a qualified majority vote of seventy per cent (70%) of the shareholders present or represented:

- (i) increase or reduction in the share capital of the Company;
- (ii) repayment in cash of the obligations remboursables en actions issued by CFH, subject to and in accordance with their terms;
- (iii) the transfer by the Company of securities in CFH;
- (iv) the undertaking of an initial public offering of CFH;
- (v) a merger, demerger (scission) and hive down (apport partiel d'actifs) of the Company or of CFH;
- (vi) the dissolution of the Company or CFH;
- (vii) the appointment of a liquidator and liquidation of the Company or CFH."

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 8.2.3 of the Articles of Association of the Company, as follows:

" **8.2.3. Unanimity.** The following matters shall be resolved by a general meeting of the shareholders of the Company with the unanimous consent of the shareholders present or represented:

- (i) the amendment to the Articles of Association (other than amendments that may be adopted pursuant to a majority vote as provided herein or required to implement a decision validly taken at a qualified majority (as stated in article 8.2.2.); and
- (ii) the transformation of the legal form of the Company or CFH.

Notwithstanding the above, in accordance with Article 67-1 (1) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the change of nationality of the Company and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders."

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the Article 23 of the Articles of Association of the Company, as follows:

" **Art. 23. Liquidator(s).** The operations of liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) who will be appointed by the meeting of shareholders of the Company, upon a qualified majority vote of seventy per cent (70%) of the shareholders present or represented and which shall also determine their powers and their compensation (if any)."

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend the Article 24 of the Articles of Association of the Company, as follows:

" **Art. 24. Liquidation accounts.** The liquidation accounts of the Company will be approved by the meeting of shareholders of the Company, upon a qualified majority vote of seventy per cent (70%) of the shareholders present or represented."

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend the paragraph "Subscription and payment" in the English version of the incorporation deed of the Company, as follows:

"Subscription and Payment

Each of the 400,000 shares of the Company have been totally paid up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 40,000 is as of now available to the Company."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the members of the board of the meeting and of the proxy holders representing the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting and of the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CPI HOLDING Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 27 octobre 2009, non encore publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149373 (ci-après "la Société").

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Michael MBAYI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président de l'assemblée.

M. Clément MOGAVERO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agit comme secrétaire de l'assemblée.

Maître Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg agit en qualité de Scrutateur de l'assemblée.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social autorisés à voter, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il n'y ait eu de convocation préalable.

Les associés déclarent et prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Nomination d'un liquidateur dans le cadre de la dissolution de la Société ou de CHF Cameron France Holding SAS, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 98-120, rue de Paris, F-91200 Boulogne Billancourt (France), immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous la mention 482 948 198 (ci-après "CFH"); et approbation des comptes de clôture de la liquidation de la Société ou de CFH fixé à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des actionnaires présents ou représentés;

2. Modification subséquente des Articles 8.2.2, 8.2.3, 23 et 24 des statuts de la Société;

3. Modification de la section "Subscription and payment" de la version anglaise de l'acte constitutif de la Société afin de confirmer que l'intégralité des actions émises lors de la constitution de la Société ont été intégralement souscrites.

4. Divers.

L'assemblée générale prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que les décisions relatives à la nomination d'un liquidateur dans le cadre de la dissolution de la Société ou de CFH; et à l'approbation des comptes de clôture de la liquidation de la Société ou de CFH seront adoptées à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'Article 8.2.2 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **8.2.2. Majorité qualifiée.** Par exception au principe de majorité simple susmentionné, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prises dans le cadre des matières stipulées ci-après, sont adoptées à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des actionnaires présents ou représentés:

- (i) augmentation ou réduction du capital social de la Société;
- (i) remboursement en numéraire des obligations remboursables en actions émises par CFH, conformément à leurs termes;
- (ii) transfert par la Société de valeurs mobilières de CFH;
- (iii) introduction en bourse de CFH;
- (iv) fusion, scission et apport partiel d'actifs de la Société ou de CFH;
- (v) dissolution de la Société ou de CFH;
- (vi) la nomination d'un liquidateur et la liquidation de la Société ou de CFH."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'Article 8.2.3 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **8.2.3. Unanimité.** Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prises dans le cadre des matières stipulées ci-après, sont adoptées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés:

- (i) modifications statutaires (autres que les modifications adoptées en vertu d'une majorité prévue par les présents statuts ou autres que les modifications statutaires qui sont la conséquence de décisions valablement adoptées à une majorité qualifiée prévue par les présents statuts (tel que stipulé à l'article 8.2.2));
- (ii) le changement de la forme sociale de la Société ou de CFH;

Indépendamment des stipulations susmentionnées, et en conformité avec l'article 67-1 (1) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le changement de nationalité de la société ainsi que l'accroissement des engagements des actionnaires ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord unanime des actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'Article 23 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 23. Liquidateur(s).** La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société votant à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70 %) des actionnaires présents ou représentés et fixant leurs pouvoirs et leurs rémunérations (s'il y a lieu)."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'Article 24 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 24. Comptes de clôture de la liquidation.** Les comptes de clôture de la liquidation de la Société seront approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société votant à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70 %) des actionnaires présents ou représentés."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la section "Subscription and payment" de la version anglaise de l'acte constitutif de la Société de la manière suivante:

"Subscription and Payment

Each of the 400,000 shares of the Company have been totally paid up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 40,000 is as of now available to the Company."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau de l'assemblée et les mandataires représentant les actionnaires l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite aux membres du bureau de l'assemblée et aux mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mbayi; C. Mogavero, D. Boone, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. LAC/2009/52811. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée au Mémorial C pour publication,

Luxembourg, le 2 février 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010022366/186.

(100018069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Gemeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022946/10.

(100019080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Financial Services Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on 25 May 2001, inscribed at the Luxembourg Trade Register number B 82.355, published in Mémorial C number 1152, on 12 December 2001 and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on 27 November 2002, published in Mémorial C number 194, on 22 March 2003, by deed enacted on 16 December 2003, published in Mémorial C number 183, on 13 February 2004, by deed enacted on 13 September 2007, published in Mémorial C number 2643, on 19 November 2007, by deed enacted on 23 October 2008, published in Mémorial C number 2801, on 20 November 2008, by deed enacted on 15 December 2009, in process of publication (the "Company").

The meeting is open at 12.00 o'clock and is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Waiving of notice rights;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 39,000,000 (thirty nine million dollar) so as to raise it from its present amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollar) to USD 139,000,000 (one hundred thirty nine million dollar) by the issue of 3,900 (three thousand nine hundred) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar), together with a share premium of USD 351,000,000 (three hundred fifty one million dollar) out of which USD 3,900,000 (three million nine hundred thousand dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution in kind of shares;

4.- Subsequent amendment of article 8 (eight) of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The Company "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", a Company organized under the laws of Gibraltar and having its registered office at Town Range, Suite 1, Burns House, GBZ-Gibraltar; being the sole shareholder of the Company, waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital USD 39,000,000 (thirty nine million dollar) so as to raise it from its present amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollar) to USD 139,000,000 (one hundred thirty nine million dollar) by the issue of 3,900 (three thousand nine hundred) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar), together with a share premium of USD 351,000,000 (three hundred fifty one million dollar) out of which USD 3,900,000 (three million nine hundred thousand dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 211 (two hundred eleven) shares of "FW Energie B.V.", a Company organized under the laws of the Netherlands.

Third resolution:

The shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prenamed, for all the 3,900 (three thousand nine hundred) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each to be issued.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Company "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", here represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here annexed;

which declares to subscribe to the 3,900 (three thousand nine hundred) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind out of which USD 3,900,000 (three million nine hundred thousand dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company hereafter described:

Description of the contributions

The 211 (two hundred eleven) shares of "FW Energie B.V." with a par value of EUR 90,76 (ninety coma seventy six euro), a company incorporated under the laws of the Netherlands, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited" prenamed; this contribution being valued at USD 390,000,000 (three hundred ninety million dollar), remunerated by issue of 3,900 (three thousand nine hundred) new shares with a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) in the Company.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at USD 390,000,000 (three hundred ninety million dollar).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of USD 39,000,000 (thirty nine million dollar) and as share premium for an amount of USD 351,000,000 (three hundred fifty one million dollar) out of which USD 3,900,000 (three million nine hundred thousand dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of the Company attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends and by a balance sheet of "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited" dated as of the date of the contribution and this deed.

Effective implementation of the contribution

"Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited";
- all formalities shall be carried out in Delaware in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Rakesh Jindal, with professional address at NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court;
- b) Mr Frank Przygodda, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend the article 8 (eight) of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 139,000,000 (one hundred thirty nine million dollar) represented by 13,900 (thirteen thousand nine hundred) shares with a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Financial Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 82.355, constituée suivant acte reçu le 25 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1152, du 12 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 194, du 22 mars 2003, suivant acte reçu le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 183, du 13 février 2004, suivant acte reçu le 13 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2643, du 19 novembre 2007, suivant acte reçu le 23 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2801, du 20 novembre 2008, suivant acte reçu le 15 décembre 2009, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures et est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10,000 (dix mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation préalable

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de USD 39,000,000 (trente neuf millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 100,000,000 (cent millions de dollars) à USD 139,000,000 (cent trente neuf millions de dollars) par l'émission de 3,900 (trois mille neuf cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille dollars) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de USD 351,000,000 (trois cent cinquante et un millions de dollars), dont USD 3,900,000 (trois millions neuf cent mille dollars) alloués à la réserve légale de la société.

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions,

4.- Modification afférente de l'article 8 (huit) des statuts afin de refléter le nouveau capital social en concordance avec les résolutions qui précèdent

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

La société "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social à Town Range, Suite 1, Burns House, GBZ-Gibraltar; associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 39,000,000 (trente neuf millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 100,000,000 (cent millions de dollars) à USD 139,000,000 (cent trente neuf millions de dollars) par l'émission de 3,900 (trois mille neuf cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille dollars) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de USD 351,000,000 (trois cent cinquante et un millions de dollars), dont USD 3,900,000 (trois millions neuf cent mille dollars) alloués à la réserve légale de la société, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social aux Pays-Bas.

Troisième résolution:

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prédésignée, pour l'intégralité des trois mille neuf cents (3.900) parts sociales nouvelles à émettre d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille euro) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé, qui demeurera annexée au présente;

laquelle a déclaré souscrire les 3,900 (trois mille neuf cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille euro) chacune et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Les 211 (deux cent onze) actions d'une valeur nominale de EUR 90.36 (nonante virgule trente six euro), de la société "FW Energie B.V." une société régie par les lois des Pays-Bas, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à USD 390,000,000 (trois cent nonante millions de dollars), rémunéré par l'émission de 3,900 (trois mille neuf cent) parts sociales nouvelles de la société.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 390,000,000 (trois cent nonante millions de dollars).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à la société doit être considérée comme du capital pour un montant de USD 39,000,000 (trente neuf millions de dollars) et comme une prime d'émission pour un montant de USD 351,000,000 (trois cent cinquante et un millions de dollars), dont USD 3,900,000 (trois millions neuf cent mille dollars) alloués à la réserve légale de la société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de la société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

"Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de "FW Energie B.V." sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Delaware, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Rakesh Jindal, demeurant à NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court
- b) Monsieur Frank Przygodda, demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

ici représentés par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur, responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 139,000,000 (cent trente neuf millions de dollars) divisé en 13,900 (treize mille neuf cent) parts sociales de USD 10,000 (dix mille dollars) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56398. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022375/234.

(100017951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.